

**Parcours de soins, parcours de vie,
dispositifs existants, besoins, problématiques et perspectives**

**ARTC Ile de France
09 novembre 2017**

Maison Départementale des Personnes Handicapées

rôle, nécessité et impacts dans le parcours

La loi du 11 février 2005

- Définit la situation de handicap comme l'interaction entre l'état de santé et l'environnement de la personne
- Enonce le droit à la compensation du handicap :
« La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie... »
article L.114-1-1 CASF
- Crée les Maisons Départementales des Personnes Handicapées, guichet unique pour l'accès aux droits à la compensation du handicap, dans les domaines scolaire, professionnel ou de la vie quotidienne

Droit à la compensation du handicap, prestations et services liés

- Revenu minimum : l'Allocation Adulte Handicapé,
- Rémunération d'interventions de tierces personnes : allocation d'Education pour l'Enfant handicapé, prestation de compensation du handicap ; service d'un accompagnant d'élève en situation de handicap
- Prestation finançant des aides techniques ou aménagements (du logement, du véhicule) : prestation de compensation du handicap
- Accompagnement par un Service Médico-Social : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, Service d'accompagnement à la vie sociale, Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé
- Accueil en Etablissement Médico-Social : Institut médico-éducatif, foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisée

Accessibilité, société inclusive

- La loi du 11 février 2005 organise le droit à la compensation du handicap en trois niveaux :
 - la personne recourt d'abord au droit commun : Sécurité sociale, accès au logement, réparation judiciaire et assurantielle du préjudice...
 - l'environnement de la personne : logement, école, entreprise... doit être aménagé pour s'adapter à ses besoins
 - si ces adaptations ne suffisent pas, la personne handicapée recourt à la législation sociale liée au handicap

Missions des MDPH

- Réception et traitement des demandes de compensation du handicap
- Accueil, information, orientation, accompagnement et conseil aux personnes handicapées et à leur famille
- Fonctionnement de la CDAPH,
- Gestion du fonds départemental de compensation du handicap
- ...

Rôles des MDPH

- Aide à la formulation du projet de vie
- Analyse de la situation de handicap ; évaluation des besoins de compensation de la personne handicapée, et de ses aidants
- Elaboration d'un plan d'aide
 - Construit avec la participation du demandeur
 - Appuyé sur la réglementation
 - Tenant compte du projet de vie de la personne (ses demandes, attentes...)
 - Répondant aux besoins résultant de la situation de handicap, et des compensations déjà mises en place (pour en prendre acte et/ou les faire évoluer)
- Coordination avec les dispositifs sanitaires et médico-sociaux

MDPH, CDAPH, opérateurs

- La MDPH rend un avis sur les aménagements du droit commun ;
- Elle préconise les mesures de compensation spécifiques, qu'elle soumet d'une part à l'intéressé, d'autre part à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), qui décide des moyens de compensation.
- Les décisions de la CDAPH sont mises en œuvre par différentes institutions : Caisse d'allocations familiales, services d'aide sociale des conseils départementaux, Etablissements et Services Médico-Sociaux, sous l'autorité respective ou conjointe de l'ARS et des Départements

La coordination du parcours des personnes : un enjeu pour la mise en œuvre des décisions

Constat :

- Certaines prestations accordées aux personnes ne sont pas suivies d'effets (ex. PCH, orientation vers les ESMS)
- Faiblesse de la coordination partenariale dans l'accompagnement des parcours (projet de vie, projet de soins...)
- Inadéquation de certaines réponses avec les attentes des personnes
- Discontinuités et rupture dans les prises en charge

Une offre en décalage avec les besoins du territoire (données 2015)

- 300 enfants à minima identifiés à domicile (1574 places de différentiel théorique offre/demande)
- 900 adultes a minima identifiés en attente d'admission (plus de 4000 places de différentiel entre offre et demande)
- Une centaine d'enfants et plus de 400 adultes accueillis dans des établissements belges.

Quels leviers pour garantir la continuité des parcours

- L'Approche globale / systémique par le projet de vie (prise en compte des aspirations de l'utilisateur)
- Une évaluation multidimensionnelle des besoins
- Accompagnement à la mise en œuvre des décisions
- Démarche collective/partenariale autour des situations les plus complexes (ex. Commissions cas critiques /PAG)
- Une dynamique de réseau et de suivi des décisions avec les ESMS
- Intrication du parcours de vie et du parcours de soins

Vers une logique de réponse coordonnée : la RAPT

- La loi de modernisation du système de santé prévoit qu'à partir du 01/01/18, la MDPH doit organiser avec ses partenaires un Dispositif d'Orientation Permanent
- Ce dispositif veille à la mise en œuvre des décisions de la CDAPH.
- Lorsque cette mise en œuvre s'avère impossible, le demandeur peut demander à la MDPH d'élaborer avec lui un Plan d'Accompagnement Global (PAG) comprenant les mesures à mettre en œuvre transitoirement, dans l'attente de la solution la plus adaptée

La place de la MDPH dans la démarche de la RAPT

- La mise en œuvre du dispositif d'orientation permanent
- Un rôle de « chef d'orchestre » dans la construction des réponses individuelles sur le territoire

Pour la MDPH 93

- Renforcement du travail partenarial notamment avec les acteurs institutionnels (ARS, CD, EN) et les ESMS
- Suivi des décisions d'orientation (
- Prévention des discontinuités et ruptures de parcours
- Projet d'harmonisation des pratiques d'admission
- Mise en œuvre des PAG avec les acteurs du territoire

La MDPH 93 en quelques chiffres (année 2016)

37 988 dossiers de compensation (+1,2%)

118 374 demandes (+6,8%)

113 064 décisions prises par la CDAPH

44 489 passages à l'accueil